



## Compte rendu du Conseil Portuaire du 28 mars 2018

A la mairie de Carentan, a eu lieu le premier Conseil Portuaire de l'histoire de ce port.

Etaient présents :

– Xavier Grawitz, élu responsable du port auprès de la CCBDC, remplaçant le président de la CCBDC excusé.

– Dominique Guarnerie, gérant du chantier Top Nautique.

– Bruno Barbet, représentant le personnel du port.

– Michel Marie, capitaine du Flipper II.

– Michel Fourmentin, représentant les activités sportives liées au port.

– Bruno Fiant, titulaire élu du CLUPP.

– Régis Lesage, titulaire élu du CLUPP.

– Patrick Herman, 2eme suppléant élu du CLUPP en remplacement de Jean Rolland Rivière et de Eric Durosier, excusés.

Etaient absents :

– Eric Varin et son suppléant Dominique Louzeau, représentant la CCI, excusés.

### **Ordre du jour :**

1– Présentation des membres du Conseil Portuaire.

2- Tarif du port 2018

3– Budget prévisionnel avec remise de feuillets.

4- Règlement intérieur du port

5– Travaux en cours ou prévus.

6- Questions diverses

### **Début de la séance 15h10**

#### **1– Présentation des membres du Conseil Portuaire.**

Tout le monde se connaît, on passe rapidement au deuxième point. La CCI est absente.

#### **2- Tarif du port 2018**

Patrick Herman rappelle que ce tarif aurait du être débattu en fin d'année 2017. Le tarif 2017 a subi 5% d'augmentation, les conseils portuaires de 2017 n'ont pas eu lieu !

Sur le tarif 2018, le **tarif constructeur** a disparu, les usagers déjà concernés, continuons à en « profiter » mais celui-ci s'arrêtera dès cette année sans explication et sans discussion du gestionnaire. Patrick Herman rappelle que le port se vide et se priver de cette catégorie est dommageable.

#### **3– Budget prévisionnel avec remise de feuillets.**

Remarque à propos des 100.000 € de dépenses réelles d'investissement cellule 2151 qui correspondent

Tél : 06-99-23-04-54 Courriel : [aupparentan@yahoo.fr](mailto:aupparentan@yahoo.fr) Association Loi 1901

aux travaux de modernisation des commandes des portes de l'écluse (hydraulique et électrique).

#### **4- Règlement intérieur du port**

Nous avons passé en revue chaque article.

Article 2 : nous avons demandé la suppression du mot « interdiction » à remplacer par « concertation avec les usagers »

Article 3 : nous avons demandé la suppression des 5nds dans le canal et chenal, une demande d'arrêté préfectoral peut être instruit afin d'améliorer comme à ST Malo et Lorient. Seul une fin d'article tel que « *selon vitesse réglementée* » serait mentionnée.

Article 5 : demande de suppression de la partie relative à la saisie d'un navire.

Article 10 : demande de suppression concernant l'affirmation fautive de la règle d'une prise par bateau car ce n'est pas le cas partout. S'en suit un dialogue de sourd entre Ms. Grawitz et Herman, « si vous voulez une prise par bateau vous l'a payerez ??!!! Agressivité gratuite de la part de notre gestionnaire!

Article 13 : la dénomination des aires de travaux n'est pas claire.

Article 15, 18, 19, 30, 32 : demande de suppression de ... « au frais et risques et périls du propriétaire » et autres menaces de contraventions. Ce qui n'a rien à faire dans un règlement intérieur et relève de l'exercice de la simple police.

Article 22 : demande d'ajout à la suite de « manifestations sportives et culturelle » de « en rapport avec l'activité nautique » et « en concertation avec les usagers ».

Dispositions générales : demande de mensualisation du paiement de la redevance annuelle.

Article 35 : demande de suppression totale.

#### **5- Travaux en cours ou prévus.**

Des places au nombre de 14/15 doivent être aménagées pour les travaux difficiles face au port à sec de top nautique,;la météo retarde ceux-ci.

D'autre part des pourparlers sont engagés pour une mise en commun d'aménagement spécifique carénage port/top nautique avec récupération des eaux ? Payant ou pas ?

#### **6- Questions diverses.**

**Le ponton extérieur**, toujours occupé par un civelier, Police du port pour les plaisanciers, martelée inutilement dans le règlement intérieur, mais pas de police du port pour faire évacuer le civellier qui occupe le ponton d'attente.

Ms Guarnièri, Marie,Lesage, Herman ont défendu que ce ponton était qu'à utilisé en « attente d'éclusier ». et que le stationnement n'était pas une réponse.

Nous avons signifié au gestionnaire que nos suggestions d'améliorations de celui-ci (depuis trois années) sont sans réponse. Nous réitérons notre demande en réclamant le dispositif « d'appel de l'éclusier » sur le ponton.

L'échelle de secours dans la darse de l'écluse sera améliorée par sa rampe d'accès au quai dès cette année.Ceci fait suite à notre suggestion.

**La taxe de séjour forfaitaire** Nous avons demandé que nous soit communiqué le rapport d'activité du port ; ceci permettrait de calculer exactement « la taxe de séjour forfaitaire » sur les navires hors CCBDC, deplus Herman a demandé à M. Grawitz s'il avait bien reçu la demande de l'AUPPC a l'entretien demandé, une réponse doit être signifiée....

Dernière question, Herman demande une télécommande de la barrière de l'aire de carénage, accord de principe, reste à voir le prix ?

**La salle étant réservée à une autre association, la séance est levée à 18h45**

Fait à Carentan le 11 avril 2018.

Le Président de l'AUPPC

Patrick Herman

